

Comment l'assurance
vie universelle peut-
elle améliorer votre
revenu de retraite ?



RBC Assurances





De nos jours, les gens vivent plus longtemps et prennent leur retraite plus tôt. Disposer d'un revenu stable et suffisant à la retraite est donc une priorité.

Pour pouvoir prendre une retraite confortable, il est recommandé de se fixer comme objectif un revenu de retraite représentant environ 70 % ou plus de son revenu préretraite. Toutefois, en raison du plafond annuel de cotisation REER imposé actuellement par la loi, vous pourriez vous retrouver avec un revenu de retraite nettement insuffisant.

Vous pouvez à présent compléter votre revenu de retraite, sans payer d'impôt sur les fonds supplémentaires, grâce à l'optimiseur du revenu de retraite de RBC Assurances®.

Qu'est-ce que l'optimiseur du revenu de retraite ?

L'optimiseur du revenu de retraite est une stratégie qui vous aide à accumuler des fonds à l'abri de l'impôt et d'utiliser ces fonds comme complément de revenu de retraite non imposable. Rien de plus simple. Il vous suffit de souscrire une assurance vie universelle adaptée à vos objectifs de retraite.



Comment cela fonctionne-t-il ?

Grâce à l'optimiseur du revenu de retraite, vous souscrivez une assurance vie universelle et y versez le maximum permis afin de profiter de la capitalisation à l'abri de l'impôt, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu. Lorsque vous prenez votre retraite, vous pouvez demander une série de prêts non imposables, garantis par votre police d'assurance vie, auprès d'une institution financière.

Selon le prêteur, vous pouvez emprunter un montant pouvant représenter jusqu'à 90 % de la valeur de rachat de votre police, compte tenu des intérêts. Selon les lois fiscales actuelles, les sommes empruntées ne sont pas imposables.

Tant que la valeur de rachat de votre police demeure intacte, elle continue de croître. Le capital-décès non imposable de la police peut servir à rembourser le prêt, et le solde des sommes dues peut servir à payer les derniers impôts et les frais d'homologation*.

Si vous décidez de résilier la police, vous devrez soit rembourser le prêt à l'aide des fonds existants, soit demander le rachat de la police, qui peut donner lieu à un gain imposable.

* Nous vous faisons remarquer que les frais d'homologation varient d'une province à l'autre et qu'ils sont applicables au capital-décès payable à votre succession.

Qu'est-ce qui rend cette solution si attrayante ?

L'optimiseur du revenu de retraite comporte plusieurs avantages importants :

- La cession en garantie de la police donne accès à des fonds libres d'impôt.
- La valeur de rachat demeure intacte et continue de croître à l'abri de l'impôt.
- Le capital-décès de l'assurance vie universelle n'est pas assujéti aux frais d'homologation* ou aux derniers impôts.
- Le solde du capital-décès non utilisé pour rembourser le prêt sera versé à vos bénéficiaires.
- Il n'y a aucuns frais d'homologation*, frais de règlement ou frais juridiques.

À qui s'adresse la stratégie de l'optimiseur du revenu de retraite ?

Cette solution vous intéressera si vous approchez l'âge de la retraite, cotisez le maximum à votre REER et cherchez d'autres moyens fiscalement avantageux de vous constituer un revenu de retraite.

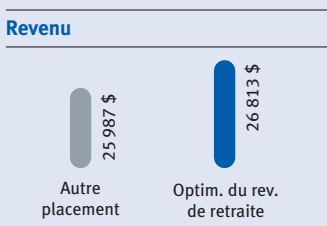
Scénario pour Monsieur Harris

Monsieur Harris, 50 ans, gagne actuellement 150 000 \$ par année et a un bon portefeuille de placements. Il prévoit travailler pendant encore 15 ans et il cherche une façon fiscalement avantageuse d'accroître son revenu de retraite et de répondre à ses besoins en matière de succession, en cas de décès prématuré. Sa femme, 45 ans, travaille à temps partiel dans sa propre entreprise et gagne environ 70 000 \$ par année. Elle compte prendre sa retraite en même temps que Monsieur Harris, soit à l'âge de 60 ans.

Le financement du revenu de retraite de Monsieur Harris repose entièrement sur les cotisations qu'il verse dans son REER. Monsieur Harris a actuellement 300 000 \$ dans son REER et prévoit un rendement de 5 % sur ces fonds. Il a l'intention de continuer à verser le maximum permis au cours des 15 prochaines années. Toutefois, cela ne sera pas suffisant pour financer le style de vie que sa femme et lui recherchent.

Une solution pour Monsieur Harris**

Pour obtenir un revenu de retraite supplémentaire fiscalement avantageux, Monsieur et Madame Harris souscrivent une assurance vie universelle conjointe, payable au dernier décès, et y effectuent des dépôts de 30 000 \$ par année pendant 10 ans, procurant un rendement projeté de 5 %. Lorsque Monsieur Harris prendra sa retraite à 65 ans, la valeur de rachat projetée de la police sera de 470 614 \$. En cédant en garantie leur police, les Harris peuvent demander une série de prêts annuels qui leur procureront chaque année 26 813 \$ en franchise d'impôt jusqu'à l'âge de 85 ans (l'équivalent d'un revenu avant impôt de 48 750 \$ par an à un taux marginal d'imposition de 45 %). Monsieur Harris n'a aucun impôt à payer sur ces prêts annuels (selon la législation fiscale actuellement en vigueur). Le capital-décès non imposable de la police, ou l'option de versement anticipé du capital-décès au titre d'une police conjointe payable au dernier décès, peuvent être utilisés pour rembourser le prêt ; tout montant excédentaire sera versé aux bénéficiaires, libre d'impôt. Si les Harris avaient laissé leur argent dans un placement traditionnel rapportant 5,5% par année, le revenu après impôt qu'ils auraient pu générer sur la même période se serait élevé à 25 987 \$ par année. Cela représente une perte de 826 \$ par année pendant 21 ans et tout leur argent aurait été épuisé à l'âge de 85 ans. Sur le plan fiscal, lorsqu'on le compare au placement des fonds, l'optimiseur du revenu de retraite procure un revenu de retraite annuel supérieur, net d'impôt, une protection du revenu pendant le reste de la vie active de Monsieur Harris et un capital-décès résiduel pour les héritiers. Autrement dit, l'optimiseur du revenu de retraite couvre tous les objectifs des clients.



** Ce concept repose sur l'utilisation d'un prêt consenti par une tierce partie sous réserve des critères habituels de souscription de prêt. Les conditions d'un prêt bancaire sont une affaire entre vous et le prêteur et peuvent différer des hypothèses utilisées dans ce concept. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier afin de déterminer si ce concept convient à vos besoins.

Pour en savoir plus sur les avantages de cette stratégie pour vous et votre famille, communiquez avec votre conseiller en assurance.



RBC Assurances

RBC Assurances est la spécialiste de l'assurance de RBC®.

À RBC Assurances, vous tirez profit de la solidité, de la stabilité et de la tradition d'un des groupes de sociétés les plus importants et les plus respectés de l'Amérique du Nord. Cette réputation de solidité, de confiance et de crédibilité se manifeste dans chaque contrat d'assurance que nous offrons.

L'assurance vie universelle peut s'avérer complexe. La Compagnie d'assurance vie RBC vous recommande de consulter vos conseillers juridique et fiscal afin de déterminer si cette stratégie vous convient.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

®/™ Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

VPS87079